

J'aurais pu habiter au 150 avenue de la Convention citoyenne sur le climat

Jean-Marie Harribey

27 juin 2020

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2020/06/27/j-aurais-pu-habiter-au-150-avenue-de-la-convention-citoyenne-sur-le-climat>

Peut-on revenir sur la seule proposition que les citoyens conventionnalistes sur le climat ont finalement rejetée : diminuer la durée légale du travail à 28 heures hebdomadaires sans perte de salaire d'ici 2030 ? Appelons cette proposition : la 150^e.

Si l'on en croit les informations sur le déroulé de la Convention, la 150^e a suivi un long processus de discussion et ce n'est qu'à la toute fin du parcours qu'elle a été écartée. Je pense que le fait qu'elle ait été, semble-t-il, discutée longuement est positif. Le temps de travail est un élément du débat sur la construction d'un mode de développement soutenable, tant sur le plan social qu'écologique.

La proposition avait le mérite d'être sans ambiguïté et même radicale dans son énoncé. Radicale par le saut qu'elle comportait : 7 heures de moins sur 35, c'est-à-dire 20 % de baisse. Radicale aussi par sa condition : sans baisse de salaire pour les bas salaires. Bien qu'étalée sur 10 ans, cette double radicalité de la proposition n'a pas été pour rien dans le recul de la Convention. Les conventionnalistes se sont fait peur et ils n'ont pas osé franchir le pas. Sans doute, leur témérité les en a empêchés. S'ils avaient établi une progression dans le temps, par exemple avec une étape à 32 heures, peut-être auraient-ils pu aboutir. Mais leur audace initiale peut nous servir sur deux plans.

Pour sortir de la panne de l'économie, travailler davantage que pendant la pandémie est une évidence. Mais il faut dénoncer une fois de plus la confusion entre le volume de travail global et le volume de travail accompli individuellement. Le président de la République, le Medef et tous les affidés du capital clament qu'il faut travailler davantage, mais, pour eux, il s'agit de ceux qui ont déjà un emploi, jamais ils n'envisagent de proposer un emploi à ceux qui n'en ont pas. Plus de 6 millions de travailleurs qui sont ainsi laissés sur la touche. Les conventionnalistes qui ont osé avancer la proposition de RTT avaient eux compris cela, contre tous les prétendus experts.

Profitons alors de leur audace pour examiner combien il en coûterait d'embaucher en proportion de la RTT de 20 % (ce qui correspond à la proportion de la population active sans emploi), et de verser des salaires correspondants. Plaçons-nous dans l'hypothèse la moins favorable : la croissance économique permet en 10 ans de retrouver le niveau de production d'avant la pandémie mais sans plus ; la RTT de 20 % est compensée par 20 % d'emplois supplémentaires. Dans ces conditions, les salaires supplémentaires ne peuvent provenir que d'une nouvelle répartition des revenus dans l'économie. Comment et combien ?

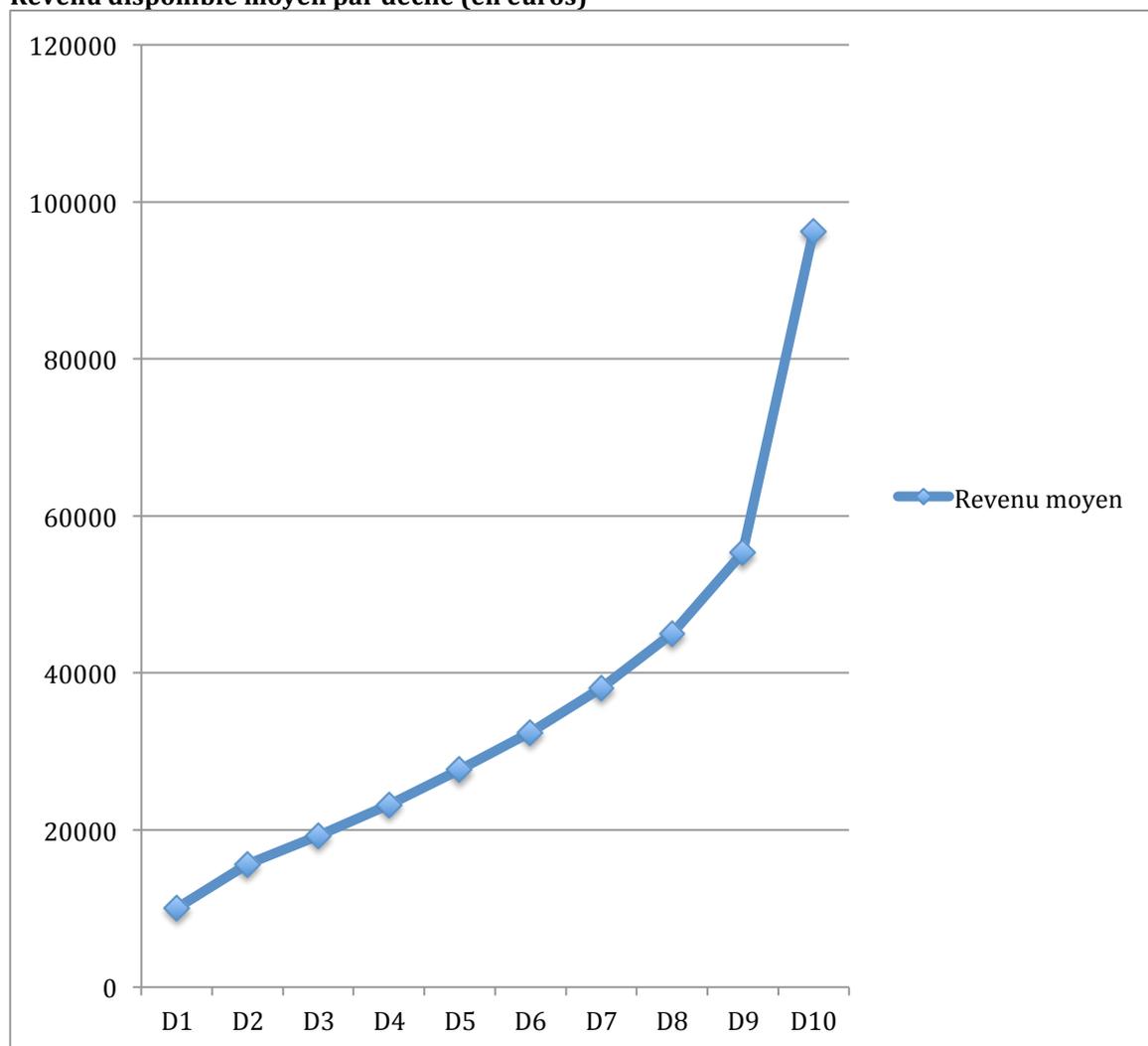
Le graphique ci-dessous est éclairant. Du 2^e décile au 7^e inclus, la progression des inégalités des revenus moyens à l'intérieur de chaque tranche est linéaire : 4 675 euros supplémentaires en moyenne en changeant de tranche (environ 1 700 euros en tenant compte des unités de consommation). Ce n'est qu'à partir du 8^e décile que la progression des inégalités commence à devenir exponentielle, le caractère exponentiel s'accroît dans le 9^e décile et explose dans le 10^e.

Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2015

Déciles	Revenu moyen par décile (en euros par an) ajusté par le nombre d'unités de consommation	Part de chaque décile dans le revenu disponible national (en %)	Part de chaque décile en linéarisant la progression des inégalités (en %)
D1	10 030/1,1=9 036	3	3
D2	15 630/1,15=13 591	5	5
D3	19 280/1,24=15 548	6	6
D4	23 210/1,36=17 066	7	7
D5	27 680/1,49=18 577	8	8
D6	32 470/1,61=20 168	9	9
D7	38 080/1,73=22 012	10	10
D8	45 070/1,82=24 764	12	11
D9	55 300/1,89=29 259	15	12
D10	96 240/1,97=48 853	25	13

Insee, *Le revenu et le patrimoine des ménages*, Édition 2018, p. 113 pour les deux premières colonnes ; calculs personnels pour les deux autres.

Revenu disponible moyen par décile (en euros)



Imaginons que la progression des inégalités reste linéaire jusqu'au 10^e décile. C'est-à-dire que cette progression se fasse sur la base de la dernière colonne du tableau. En prenant le revenu disponible net national annuel qui est d'environ 1500 milliards d'euros, la modification de la répartition permettrait de redistribuer 15 milliards provenant du 8^e décile, 45 milliards du 9^e et 180 milliards du 10^e. Soit un total de 240 milliards. De quelle somme avons-nous besoin pour payer un accroissement de la population active employée du nombre total de chômeurs ?

Sur la base d'un coût moyen d'un emploi à hauteur de 40 000 € par an, pour 6 millions d'emplois : 240 milliards, soit un cinquième de la masse salariale actuelle, un montant équivalent à celui de la redistribution issue, non pas de la suppression totale des inégalités, mais de leur forte diminution : d'un écart de 1 à 9,6 entre les revenus moyens des déciles extrêmes (1 à 5,4 en tenant compte des unités de consommation), on passerait à un écart de 1 à 5,2 (1 à 2,7).

Si la RTT était programmée sur 10 ans, l'effort de redistribution serait étalé d'autant. Réalisée par exemple en trois étapes, les prélèvements supplémentaires seraient de 80 Mds par étape, à la hauteur de la fraude et de l'évasion fiscales annuelles ! Si la RTT était programmée sur 10 ans, l'effort de redistribution serait étalé d'autant. Réalisée par exemple en trois étapes, les prélèvements supplémentaires seraient de 80 Mds par étape, à la hauteur de la fraude et de l'évasion fiscales annuelles ! Qui fraude et qui optimise l'impôt ? Plutôt les gens du 1^{er} décile ou du 10^e ?

Tout serait-il résolu ? Évidemment, non. Parce qu'il resterait à arbitrer entre les différents choix sociaux (RTT, investissements de soutenabilité...). Mais la 150^e a le mérite de poser les enjeux du débat : il n'y aura jamais de transition sociale et écologique sans RTT.

J'aurais bien aimé habiter au 150 de l'avenue de la Convention citoyenne sur le climat.

